

L'AMIDONNERIE, UN SECTEUR SENSIBLE DANS LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

La compétitivité de l'amidonnerie française dépend largement :



- ✓ Du prix des matières premières : de l'ordre de 40 à 60% des coûts de production en France.
- ✓ Du prix de l'énergie qui représente 10 à 15% des coûts de production.
- ✓ Du savoir-faire du secteur et ses investissements en R&D (de l'ordre de 3% du CA).
- ✓ De l'existence d'un bassin de consommation important et à proximité.

Cependant, dans cette compétition mondiale, l'industrie amidonnière française se trouve en concurrence directe avec des zones et des pays du monde qui disposent de nombreux avantages compétitifs :

- ❑ Les **USA** disposent de matières premières et d'énergies moins chères qu'en Europe, d'un bassin de consommation de proximité, et soutiennent des politiques publiques très favorables aux investissements en R&D.
- ❑ Le **Brésil** bénéficie d'un marché intérieur qui se développe, d'énergie à prix compétitif, de matières premières alternatives moins chères comme le manioc directement concurrent de la pomme de terre féculière. De plus, ce pays dispose d'une réserve de terres arables importante, et pratique des doubles cultures annuelles.
- ❑ La **Russie, l'Ukraine et l'Australie** sont de grands producteurs à la fois de matières premières et d'énergie à prix compétitifs. Ce sont probablement des compétiteurs de demain du fait de leur potentiel de production de matières premières.
- ❑ Le **sud-est asiatique** : des pays tels que la **Thaïlande** ou le **Vietnam** bénéficient d'un bassin de consommation de proximité qui constitue par ailleurs le principal débouché de l'amidonnerie européenne. Ceux sont aussi des producteurs importants de manioc et de matière première moins chère. Des quotas avantageux ont déjà été accordés à ces pays par la Commission européenne (quotas de fécule de manioc de 30 000T au Vietnam et de 10 000 T à la Thaïlande qui s'ajoutent à un contingent de 10 500 T erga omnes).

Mais une concurrence rendue inéquitable du fait de politiques publiques qui déséquilibrent le marché :

- ❑ Soutien aux **biocarburants** (USA- Brésil) dont les process industriels sont compatibles avec ceux de l'amidonnerie.
- ❑ Une réglementation européenne plaçant **sous quota** les sucres issus des céréales. A l'inverse, les USA n'ont eu aucune restriction sur ces débouchés et bénéficient de ce fait d'**économies d'échelle** avec des usines en moyenne 8 fois plus grandes qu'en Europe.
- ❑ Des **écarts de réglementation entre pays dans les domaines sanitaires, environnementaux, sociaux et fiscaux** avec pour conséquences :
 - ✓ Des barrières non tarifaires aux échanges. Ainsi les exportations européennes de gluten de blé aux USA sont bloquées en cas de traces de pyrimiphos-méthyl ; cet insecticide, autorisé en Europe, n'est pas toléré aux USA, même sous forme de traces.
 - ✓ Des politiques publiques engagées en France et en Europe en matière d'énergie et de climat qui font peser un risque sur la compétitivité de notre secteur pourtant considéré à risque de fuite de carbone.
 - ✓ Des pratiques agronomiques souvent plus souples en matière d'usage d'OGM et de pesticides dans le reste du monde par rapport à l'Europe.
 - ✓ Des charges sociales et fiscales plus faibles (Mecosur, Asean...) et donc des coûts de production réduits.
- ❑ La **politique monétaire** n'est pas non plus sans effet sur les conditions de la concurrence ; ainsi le taux de change real –euro a baissé de moitié entre 2012 et 2015 (1BRL= 0,44€ en février 2012 et 1BRL=0,22€ en octobre 2015).

Dans ce contexte, la correction des principaux éléments faussant la concurrence constitue un préalable à une libéralisation du marché européen amidonnier.



L'AMIDONNERIE, UN SECTEUR SENSIBLE DANS LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

Des négociations bilatérales dangereuses pour le secteur amidonnier :

- ❑ Car elles portent sur les principaux concurrents de l'Union Européenne, en particulier les USA et le Mercosur, c'est-à-dire des pays qui disposent d'avantages compétitifs non contestables mais avec qui la concurrence est faussée par des politiques publiques nationales incitatives.
- ❑ Car elles concernent des pays qui font partie de zones de libre-échange plus larges : c'est le cas des récentes négociations avec le Canada qui appartient à la zone ALENA et dont le potentiel d'exportation vers l'Europe pourrait très fortement augmenter sous la pression d'importations à droit zéro en provenance des USA qui couvriraient ses besoins intérieurs et libéreraient d'importantes capacités de production vers l'UE.
- ❑ Car elles installent des contingents tarifaires globaux sur des produits de nature, d'usage et donc de sensibilité différente : c'est le cas de l'offre européenne au Mercosur qui porte sur un contingent < 1 000 T regroupant les amidons modifiés, les colles, les agents d'appâts et les polyols avec le risque de voir les importations se concentrer sur les produits à plus forte valeur ajoutée et déstabiliser ainsi le marché européen.
- ❑ Car elles repoussent la discussion sur des lignes tarifaires nombreuses et sensibles en fin de négociation (USA).
- ❑ Car elles ne prévoient pas de clause de sauvegarde.

En conséquence, le secteur amidonnier demande que sa sensibilité soit reconnue dans les négociations internationales. Pour ce qui concerne les négociations avec les USA et le Mercosur les produits prioritaires sont les suivants :

- ❖ Amidons natifs (origine maïs, féculé) et amidons modifiés
- ❖ Spécialités (mannitol, sorbitol...)
- ❖ Sirops (glucose, dextrose, malto-dextrine, isoglucose)
- ❖ Germes et Gluten de maïs.



La force du secteur amidonnier :

Une complémentarité à préserver entre les commodités et les spécialités qui en sont issues

L'amidonnerie est constituée de produits de base également appelés commodités, et de produits dits de spécialité issus de transformations ultérieures :

- ✓ Les commodités sont les produits de la 1^{ère} transformation agricole : amidons et féculés...
- ✓ Les spécialités, produits à forte valeur ajoutée sont issues d'étapes de transformation supplémentaires des produits de commodités : amidons modifiés, sirops, maltodextrines, polyols...

Il est nécessaire, pour développer une industrie amidonnière forte en Europe, de préserver un lien de proximité important entre la production de commodités et la production agricole d'une part et celle des spécialités d'autre part. Les amidonniers réalisent ainsi des économies d'échelle, de coûts logistiques, mais surtout favorisent le dialogue entre les acteurs d'une filière qui partagent le même souci de la qualité et de la satisfaction de l'acheteur final.

Protéger le secteur amidonnier dans son ensemble c'est préserver la production agricole, encourager l'innovation, et favoriser l'émergence de la bioéconomie en Europe.

